

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : [www.tresor.cgt/fr/35](http://www.tresor.cgt/fr/35)

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

**Entre le contrat première embauche (CPE) et le contrat nouvelle embauche (CNE), tous les jeunes sans exception devront passer par une période de précarité au commencement de leur vie professionnelle. Et le gouvernement annonce son intention d'engager très rapidement une nouvelle "réforme" du contrat de travail, qui pourrait bien sonner le glas du contrat à durée indéterminée (CDI). En attendant, la riposte s'organise.**

## Jeunes CGT

A propos de cette mesure, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires sociaux Dominique de Villepin n'a pas craint d'affirmer, « Nous faisons entrer le marché du travail dans la modernité », en rappelant que près de 23 % des jeunes actifs sont actuellement au chômage. Ce nouveau contrat ressemble comme un frère jumeau au contrat nouvelle embauche (CNE). L'un et l'autre permettent à l'employeur de se débarrasser du salarié, pendant une période de deux ans, sans qu'il ait à justifier sa décision.

Le premier s'applique aux jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés, le second s'adresse à tout le monde dans les entreprises de moins de 20 salariés.

De telle sorte que **tous les jeunes sans exception devront dorénavant passer sous les fourches caudines de la**

**précarité au commencement de leur vie professionnelle** (1) y compris ceux, souvent parmi les plus diplômés, qui ne connaissent pas de difficultés particulières d'insertion professionnelle (2). « Le CPE entame une profonde modification du code du travail », souligne

Bernard Bruhnes, spécialiste des relations sociales. « On introduit la possibilité, pour la première fois dans toutes les entreprises, de licencier sans justifier », observe-t-il, en assurant que le CPE, tout comme le CNE, va fortement se substituer aux CDD et aux CDI. Les organisations de jeunes, qui ont encore en mémoire l'affaire du contrat d'insertion professionnelle (CIP) d'Edouard Balladur en 1994, ont pris la mesure du danger en mêlant leurs voix à celles des organisations syndicales de salariés. « **Le CPE est une véritable insulte faite à la jeunesse** », s'exclame Bruno Julliard, président de l'Unef, le principal syndicat étudiant, en réclamant le retrait de cette mesure. Dès sa création un collectif d'organisations (3) a souhaité que le mouvement s'organise « en lien avec le monde du travail

...car... cette mobilisation est une nécessité et elle montera en puissance dans les semaines qui suivent s'il le faut ».

## Les patrons à la fête

Les employeurs sont doublement à la fête. D'une part, avec l'épée de Damoclès du licenciement sans justification placée au-dessus de la tête des jeunes salariés, **les patrons disposent d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci.** « Jeunes de moins de 26 ans, le patron pourra vous virer du jour au lendemain, chaque jour pendant deux fois 365 jours... **Pas de procédure, pas de motif : si vous déplaitez, dehors !** », résume l'inspecteur du travail Gérard Filoche. « Ne vous syndiquez surtout plus ! **Plus de délégué du personnel, plus de syndiqués dans la restauration rapide, plus moyen de défendre vos droits, de protester pour les heures supplémentaires imposées et non payées, sinon dehors !**

**Jeunes femmes, ne tombez pas enceintes avant 26 ans...** Ne refusez pas de rester le soir si votre patron vous le demande. Ne refusez plus de lui servir le

café, il peut vous virer

**pour ça sans avoir à rendre des comptes ».**

Cette précarité renforcée contribuera à multiplier les difficultés que rencontrent déjà les jeunes pour obtenir un prêt ou accéder au logement. "Les bailleurs réclament de plus en plus de garanties pour la location", observe Pierre Pério, secrétaire général de la Confédération générale du logement. Le gouvernement a d'ailleurs conscience du danger, puisqu'il a mis en place le système du Loca-pass, un dispositif qui offre un étalement du paiement de la caution pour prendre un logement en location. Mais cette mesure risque de ne pas peser lourd face aux lois du marché et de la concurrence car elle ne change rien à la fragilité du statut du travail du jeune salarié.



D'autre part, les patrons vont bénéficier de nouveaux allègements de cotisations sociales. Dominique de Villepin a annoncé une exonération totale des charges patronales pendant trois ans pour les entreprises embauchant des jeunes de moins de 26 ans au chômage depuis au moins six mois. Le coût de la mesure est évalué à près de 500 millions d'euros cette année. Une somme qui s'ajoutera aux 24 milliards d'euros d'exonérations déjà consenties aux entreprises, soit l'équivalent de plus de la moitié du déficit budgétaire de l'État (estimé à quelque 43,5 milliards d'euros).

Dans ces conditions, le Medef a quelques raisons de se réjouir. Sa présidente, Laurence Parisot, s'est récemment distinguée en déclarant : « **La vie, la santé, l'amour sont précaires. Pourquoi le travail échapperait-il à cette loi** ». Elle peut s'enorgueillir d'avoir obtenu satisfaction à la tête d'une organisation qui ne se cache plus de jouer un rôle de « lobbying à l'américaine ».

Le Medef en redemande donc. « **Il faut aller beaucoup, beaucoup plus loin** » dans la libéralisation du droit du travail, recommande Yvon Jacob, membre du conseil exécutif de l'organisation patronale. « Appliquer le CNE uniquement à une catégorie selon un critère d'âge risque de dévaloriser ce contrat très prometteur », explique Laurence Parisot. « **La bonne formule serait plutôt d'étendre le CNE à toutes les entreprises** », revendique-t-elle.

Autrement dit, l'organisation patronale réclame l'extension de la précarité à l'ensemble du salariat. Sera-t-elle entendue ?

## La méthode du « stroboscope »

Le gouvernement avance ses pions de la précarité de manière bien ordonnée. C'est d'abord le contrat nouvelle embauche, puis la banalisation du recours à l'intérim (4), le contrat première embauche pour les jeunes et encore le spécial « CDD vieux ». Et le Premier ministre ne compte pas s'arrêter en si bon chemin : « nous devons tirer les conséquences du lancement réussi du contrat nouvelle embauche pour l'évolution générale des contrats de travail dans notre pays. Certains

envisagent un contrat unique, d'autres souhaitent au contraire retenir un contrat adapté à chaque situation, d'autres encore souhaitent étendre le CNE à toutes les entreprises. Toutes ces options sont sur la table de la concertation » (5), déclare Dominique de Villepin, en évoquant la troisième étape de son plan emploi, pour laquelle il veut « aller vite ».

Le bon vieux CDI, qui constitue encore 90 % des contrats de travail actuellement, est bel et bien dans l'œil du

cyclone. Le gouvernement procède par touches successives, mais jamais au hasard. Il avance selon la méthode « stroboscopique », comme l'explique si bien Emmanuel Dockès, professeur de droit à l'université de Dijon (6). Le stroboscope est un appareil qui émet de brefs éclairs lumineux à intervalles très rapides et qui donnent dans les boîtes de nuit une perception saccadée, déformée du mouvement des danseurs. Emmanuel Dockès fait le parallèle avec l'avalanche des flashes juridiques adoptés à un rythme effréné : « ce déferlement des textes pourrait faire croire à un dérèglement de la machine législative, à un emballement, à une folie. Il n'en est rien. Ce qui de loin semble chaotique, prend tout son sens observé de plus près. Il ne s'agit pas de tremblements convulsifs, mais de raison [...]. Le principal intérêt de la méthode stroboscopique est proprement politique. Plutôt que d'adopter une réforme en une fois, il est souvent plus habile de l'adopter en une dizaine de fois ». C'est cette méthode qui prévaut pour détruire la réforme des 35 heures. Les réformes successives des contrats de travail sont tout simplement destinées à mettre bas la réglementation sur les licenciements.

D'un point de vue économique, le gouvernement reprend à son compte la grille de lecture selon laquelle les « rigidités » sur le marché du travail seraient la cause essentielle des mauvaises performances de la France en matière d'emploi. En vertu de cette règle, la flexibilité du droit du travail devrait donc favoriser l'embauche. L'ennui, c'est que la théorie n'est pas validée par l'expérience. **L'augmentation de la précarité au cours de ces dernières années s'est plutôt accompagnée d'une détérioration du marché du travail.** Le postulat gouvernemental ne permet pas non plus de rendre compte « des créations d'emplois observées entre 1997 et 2001, qui ont excédé le potentiel que l'on pouvait associer au supplément de croissance enregistré au cours de cette période. Ces meilleures performances ne peuvent en tout état de cause être expliquées par une plus grande fluidité du marché du travail », explique Michel Husson (7), économiste et chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires). L'analyse empirique à partir des comparaisons internationales n'établit pas non plus une corrélation systématique entre niveau de la législation pour la protection de l'emploi et le taux de chômage. La France, la Grèce et le Canada ont des taux de chômage semblables pour des niveaux de protection de l'emploi variant du simple au triple. Les Pays-Bas ou le Portugal connaissent un taux de chômage aussi faible que celui des États-Unis, malgré une législation de protection de l'emploi beaucoup plus stricte. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) elle-même, il est tout simplement impossible de mettre en lumière un impact positif des « réformes des marchés du travail » sur le chômage (8).

Par contre, les nouveaux contrats de Dominique de Villepin vont d'autant mieux se substituer aux actuels CDD et CDI, que les employeurs peuvent faire succéder des CNE avec des salariés différents et qu'un même salarié



peut être réembauché sur ce type de contrat après une interruption de trois mois. Ce qui fait craindre à la CGT que les salariés se retrouvent ballottés d'un contrat à l'autre, confinés de la sorte « dans une rotation incessante entre périodes d'emploi, périodes de non-emploi et périodes de sous-emploi ».

Pour le coup, nous sommes loin, très loin des vœux de Jacques Chirac qui prétendait œuvrer en faveur de la sécurisation des parcours professionnels ! **Peut-être le gouvernement espère-t-il ainsi faire baisser le nombre des chômeurs, mais celui des pauvres augmentera à coup sûr.**

Si le Premier ministre semble fasciné par le modèle outre-Manche, il convient de rappeler que le Royaume-Uni se situe au 15ème rang (sur les 17 pays les plus riches) de l'indicateur synthétique de pauvreté humaine établi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, 2004), juste avant l'Irlande et les États-Unis. »

(1) Selon un sondage réalisé par l'Itop et publié par le Journal du dimanche, 53% des Français estiment que le CPE va accroître la précarité des jeunes.

(2) Une étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) indique que six jeunes sur dix débutent leur vie professionnelle avec un contrat temporaire et 36% avec un contrat à durée indéterminée (CDI).

(3) Le collectif rassemble des organisations étudiantes, lycéennes, syndicales, associatives, politiques. Il a mis en ligne un blog : <http://stopcpe.net> (4) La loi de cohésion sociale autorise les entreprises à embaucher des intérimaires en l'absence de surcroît effectif de travail, condition jusque-là sine qua non pour le recours au travail temporaire, Dominique de Villepin propose maintenant d'autoriser l'embauche en intérim, dans les mêmes conditions, des personnes déjà titulaires d'un contrat de travail.

(5) Sur le contrat unique, voir la NVO du 23 décembre 2005, page 8

(6) Droit social, n° 9/10, septembre- octobre 2005.

(7) Regards sur l'actualité, n° 316, décembre 2005.

(8) « Perspectives de l'emploi », OCDE, Paris, 2004.

**Nous avons réussi la mobilisation du 7 février contre le CPE : 150 manifestations dans le Pays et plus de 450 000 manifestants ! Les organisations de jeunesse et toutes les organisations syndicales de salariés appellent à une nouvelle journée d'action le 7 mars.**

## Pour le retrait du CPE

Ce nouveau contrat ne réduit en rien la précarité, tout au contraire, il s'ajoute à la multitude de contrats précaires existants (c'est le 17ème !).

Avec ce contrat, pendant 2 ans le jeune pourra être licencié au gré de l'employeur sans aucune justification. C'est une véritable discrimination envers les jeunes et cela fabrique de l'exclusion !.

### Le CPE fait implorer le cadre juridique du CDI !

"ils" s'attaquent d'abord aux jeunes, mais tous les salariés sont visés !

Le Contrat Première Embauche est un...Contrat à Durée Indéterminé (CDI) ! **Cela signifie la mort annoncée du CDI que nous connaissons aujourd'hui !**

Car le Medef veut étendre le CPE à TOUS LES SALARIÉS : La nouvelle règle sera 6 mois de chômage... pour un CPE !

Comment construire un avenir quand nous sommes "baladés" de stage en stage, de petits boulots en intérim, de

contrat précaire en contrat précaire ?

### Comment envisager de trouver un logement, de fonder une famille, de faire des projets ?

Avec le CPE, l'avenir c'est la précarité et c'est à ce fléau qu'il faut s'attaquer et non pas en rajouter comme le propose le 1er ministre.

### Pour l'emploi !

Tous les contrats précaires exonèrent le patronat de certaines cotisations sociales... et ne règlent en rien le problème du chômage.

Or c'est bien, l'emploi stable qui permet de garantir une bonne retraite et une bonne protection sociale.

Dans toutes nos entreprises, dans tous nos services, faisons monter l'exigence de vrais emplois, qualifiés, bien rémunérés. Dans toutes nos entreprises agissons pour transformer tous les contrats précaires en CDI. Ce sont les vrais réponses pour résorber le chômage et offrir un avenir à la jeunesse.

Gouvernement et Medef sont main dans la main pour imposer leur politique. Leur boussole ce n'est pas l'emploi, mais les actionnaires, le CAC 40, les décisions de Bruxelles sous la pression des capitalistes.

Mais cette politique a de plus en plus de mal à passer, d'ailleurs le 14 février à Strasbourg, des milliers de salariés européens, avec leurs syndicats ont manifesté contre le Dumping Social. Ils ont replacé le social au cœur des enjeux de la construction européenne.

**Poursuivre la mobilisation est indispensable devant le coup de force du gouvernement et du Medef !**

**Villepin doit retirer le CPE !**



**On peut gagner !**

Ensemble le 7 mars, les organisations syndicales de salariés et de la jeunesse appellent à une nouvelle mobilisation. Celle-ci doit être plus large encore afin de faire reculer le gouvernement et le Medef.

**LE 7 MARS DÉBATTONS PARTOUT DE L'ARRÊT DE TRAVAIL POUR PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE.**

CHACUN DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS  
ÉTUDIANTS, JEUNES SALARIÉS, SALARIÉS,  
CHÔMEURS, RETRAITÉS

**Ensemble nous pouvons obliger le gouvernement à retirer le CPE et ouvrir des perspectives pour gagner de véritables emplois, de vrais salaires et le progrès social.**

**Le 7 mars, la CGT vous appelle à décider l'arrêt de travail.**

**Le 7 mars : tous ensemble : salariés, étudiants, lycéens pour le retrait du CPE.**

**Le CPE ne garantit pas l'embauche.**

**Le CPE ne met pas le pied à l'étrier de l'emploi.**

**Le CPE c'est la précarité sans aucune sécurité.**

**Le CPE c'est la fragilisation du contrat de travail pour tous les salariés.**

**STOP A LA PRECARITE**

**OUI A L'EMPLOI STABLE ET RECONNU**

**TOUS ENSEMBLE LE 7 MARS**